



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 4 AVRIL 2022

**Présents** : MM. GAULTIER Bernard, ADAM Sylvie, Alexandre LAZARD, Annie PUSSIOT, BLOND Roland, Christine GOULT, COLIN Christiane, Gérald CHOMAUD, Jannick BOISSEAU, Laura COUZY, Marianne NONET, Michèle DESROCHES, Thibaut DE CHASSEY, Cédric MARAIS.

**Excusé** : Christian MINARET (*procuration à M. BLOND*).

**Secrétaire de séance** : Michèle DESROCHES

---

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 28 février 2022
2. Lecture des décisions
3. Vote des taux d'imposition 2022
4. Vote du Budget Communal 2022
5. Vote du budget annexe lotissement du Chilloux
6. Adoption du Plan d'Accessibilité de voirie et des espaces publics
7. Subvention ADMR

### DIVERS

- Compte rendu « Travaux »
- Compte rendu des réunions

---

### La Séance est ouverte à 18h00

1. Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 28 février 2022.
2. **Liste des décisions**

Monsieur le Maire énonce les décisions prises **depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022**, selon ses délégations :

<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DU MAIRE</b>				
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 4 avril 2022</b>				
Numéro décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant TTC	Folio
12/2022	28/02/2022	EURL FORGE CRECHET – Maison médicale	951,96 €	
13/2022	04/03/2022	PROLUDIC – Réparations Jeux	493,99€	
14/2022	04/03/2022	LOISIRS AMENAGEMENTS- Réparations Jeux	1928,88€	
15/2022	04/03/2022	Keolis- sorties école	176,00€	
16/2022	04/03/2022	CRINIÈRE Jacky – Billets spectacle V. Dubois	85.60€	

17/2022	08/03/2022	LANGRAND AD. Réparation sur Mercedes - Injection	203,62€	
18/2022	08/03/2022	LANGRAND AD. Réparation sur Mercedes Injection	1197,60€	
19/2022	10/03/2022	DPU- ZA245-ZA244- 25 av Pierruche		
20/2022	10/03/2022	DPU- YM 248- Les Hubardelleries		
21/2022	10/03/2022	DPU- ZA337- Prairie de Mauvières		
22/2022	15/03/2022	DPU- YM229- 35 avenue de la Cloutière		
23/2022	15/03/2022	VERNAT- Travaux voirie	4338,00€	
24/2022	18/03/2022	CHESNEAU- Embrayage J.Deere 6130	5684,38€	
25/2022	21/03/2022	FLEURS 37- Massif bibliothèque	144,10€	
26/2022	21/03/2022	FLEURS 37- Maison médicale	329,23€	
27/2022	21/03/2022	FLEURS 37- Massif 37	404,36€	
28/2022	21/03/2022	FLEURS 37- Massif Sainte Vierge	151,80€	
29/2022	21/03/2022	WESCO – Fournitures garderies	190,22€	
30/2022	22/03/2022	INTERSPORT Coupes	86,40€	
31/2022	22/03/2022	NATHAN- Fournitures scolaires	33,00€	
32/2022	22/03/2022	Entente Musicale – Carnaval	360,00 €	
33/2022	22/03/2022	JARDINERIE 37- Plants	427,90€	
34/2022	22/03/2022	SIEIL- Candélabre Rue de la Grange	662,97€	

18h07 Arrivée de Alexandre Lazard

18h10 Arrivée de Marianne NONET

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **APPROUVE** à l'unanimité les décisions prises depuis le 1er mars 2022.

### **3. Vote des taux d'imposition 2022**

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Depuis 2021, le Conseil Municipal doit se prononcer uniquement sur la variation des taux des taxes foncières bâties et non bâties.

Pour l'exercice 2022, Monsieur le Maire rappelle les difficultés budgétaires de la commune depuis quelques années, de part notamment une baisse importante des dotations de l'Etat. Aussi, il évoque les conséquences de la crise sanitaire sur l'augmentation du budget, en particulier de l'eau avec une hausse de la consommation depuis deux ans. Il rappelle également l'impact économique du conflit en Ukraine sur la France, dans la mesure où les importations françaises, dans certains secteurs, notamment les produits pétroliers (gazoles, fiouls lourds etc.) et les hydrocarbures naturels (huiles brutes de pétrole, gaz) dépendent de la Russie.

Monsieur le Maire souligne que les taux n'ont pas été réévalués depuis 20 ans et qu'ils sont très en dessous des taux des communes de même strate.

Monsieur le Maire propose donc une légère augmentation des taux d'imposition.

<b>Taxes</b>	<b>Taux de référence pour 2022</b>	<b>Taux votés</b>
Taxe foncière (bâti)	29,38	<b>30,26%</b>
Taxe foncière (non bâti)	37,41	<b>38,53%</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'augmentation des taux d'imposition pour l'exercice 2022.

#### **4. Vote du Budget Communal 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le principe d'équilibre budgétaire et présente à l'Assemblée le budget prévisionnel 2022, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1 147 217,00**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 388 837,78**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **APPROUVE**, à l'unanimité le projet de budget prévisionnel 2022, arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section fonctionnement	<b>1 147 217,00</b>	<b>1 147 217,00</b>
Section investissement	<b>1 388 837,78</b>	<b>1 388 837,78</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 536 054,78</b>	<b>2 536 054,78</b>

18h45 Arrivée de Sylvie Adam

#### **5. Vote du budget annexe lotissement du Chilloux**

Monsieur le Maire, présente à l'Assemblée le budget annexe pour le lotissement du Chilloux, arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 178 000,00

Dépenses et recettes d'investissement : 178 000,00

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **APPROUVE**, à l'unanimité le projet de budget annexe pour le lotissement du Chilloux, arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section fonctionnement	<b>178 000,00</b>	<b>178 000,00</b>
Section investissement	<b>178 000,00</b>	<b>178 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>356 000 ,00</b>	<b>356 000 ,00</b>
--------------	--------------------	--------------------

## **6. Adoption du Plan d'Accessibilité de voirie et des espaces publics**

La 2<sup>ème</sup> adjointe Sylvie ADAM et le 1<sup>er</sup> adjoint Jannick BOISSEAU présentent le **Plan d'Accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE)** et rappellent ses principaux objectifs à savoir l'optimisation des aménagements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé des adjoints entendu :

- **APPROUVE** à l'unanimité le dossier constitué.

## **7. Tableau des permanences électorales**

Organisation des permanences pour les élections présidentielles.

## **8. Subvention ADMR**

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de l'ADMR, sollicitant une aide financière d'un montant de 600€. Cette aide se justifiant par le fait que, depuis septembre 2021, les salariés ne sont plus logés par la Communauté de Communes et paient désormais un loyer chez France Service.

Monsieur le Maire propose d'apporter un soutien financier à hauteur de 300€.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu :

- **APPROUVE** à l'unanimité la subvention suivante :

ADMR	300€
------	------

## **DIVERS**

### **Compte rendu « Travaux »**

#### ***- Maison médicale***

Les travaux sont terminés. Les abords ont été nettoyés et remis en valeur. (Garage repeint, massifs paysagés sous les fenêtres du kinésithérapeute etc.)

#### ***- Voirie***

Des travaux de voirie sont en cours avenue de Pierruche et avenue des Platanes pour des reprises d'avaloir et pour une entrée de propriété avenue des Glycines.

La commune est dans l'attente d'un retour de la Communauté de Communes pour connaître le nom de la société qui aura le marché de la voirie en 2022. A noter l'existence d'une part d'incertitude sur la réalisation de tous les travaux prévus du fait de la flambée du coût des matières premières.

*- Sanitaires de l'école*

Une réunion a eu lieu le mercredi 6 avril 2022 avec le maître d'œuvre et les entreprises retenues pour finaliser le début des travaux et le planning prévisionnel.

*- Le Chilloux*

Une rencontre a eu lieu le 16 mars dernier entre l'architecte paysager, le maître d'œuvre et la municipalité, afin de travailler sur l'aspect du nouveau lotissement ainsi que sur l'évacuation pluvial qui pourrait se faire sur un terrain appartenant à la mairie de l'autre côté de la voie ferrée, anciennement le terrain de bi-cross. Ce, sous réserve de l'accord de la SNCF dans la mesure où cela nécessiterait un fonçage sous la voie ferrée.

*- L'Eglise*

Les travaux de restauration sont pour le moment à l'arrêt. L'étude concernant la recherche et la mise en valeur des peintures est terminée. Trois murs sont concernés. La relance des travaux est soumise au résultat du prochain rapport de la DRAC.

*- Services Techniques*

A été sécurisé l'escalier entre le parc Maurice Mardelle et la maison médicale, avec la mise en valeurs des abords.

Des travaux sont prévus à l'école pendant les vacances scolaires de Pâques, avec un agrandissement de la partie en gazon artificiel.

Ont également été réalisés des plantations, de la taille, du débroussaillage, de la taille et divers travaux, comme la pose d'un radar pédagogique.

**Compte rendu des réunions**

*- Ordures ménagères*

A noter une augmentation importante du traitement des ordures et du tri.

*- Groupe de travail AMRF en commission sur les violences faites aux femmes.*

Sera désigné prochainement, sans obligation, un référent département et commune.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30**

